

**- ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 -
NOTICE À L'ATTENTION DES IMPRIMEURS DES CANDIDATS**

- Les circulaires et les bulletins de vote des candidats doivent être livrés :

Date et heure limites de livraison :
Le lundi 27 mai 2024 à 18h00 au plus tard

La commission départementale de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des bulletins de vote et des circulaires déposés après les échéances ci-dessus.

- Les modalités de livraison suivantes sont à respecter :

Adresse de livraison :	Bretagne Routage 11 Avenue de l'Hippodrome Maure de Bretagne 35 330 VAL D'ANAST
Personne à contacter avant toute livraison :	Mme Valérie POULALION au 07 88 47 46 65 valerie.poulalion@paragon-cc.fr
Horaires de livraison :	Du lundi au jeudi de 06h00 à 19h00 Le vendredi de 06h00 à 18h00 Le site est fermé le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés.
Spécificités de livraison :	- Camion avec hayon élévateur - Mise à quai
Conditionnement des documents :	- Sur palette 80 x 120 cm - Par carton de 500 ou 1 000 exemplaires - Poids max de la palette : 800 kg - Les cartons de documents doivent être conditionnés sur palettes filmées - Les circulaires ne doivent pas être encartées les unes dans les autres. - Les bulletins de vote doivent être conditionnés en 2 lots séparés : un lot destiné au colisage et un autre lot destiné à la mise sous pli. - Un bon de livraison détaillé, de la manière suivante, doit être remis au routeur : Nombre de circulaires : / Nombre de palettes : Nombre de bulletins de vote pour la MSP : / Nombre de palettes : Nombre de bulletins de vote pour le colisage (bureaux de vote) : / Nombre de palettes :

▪ **Quantités maximale de documents de propagande à imprimer :**

Cette quantité repose sur le nombre d'électeurs issu de l'extraction du Répertoire électoral unique (REU) réalisée le 13 mai 2024.

Ce nombre d'électeurs constitue la base de remboursement au titre de l'article R. 39 du code électoral dans le respect des quantités définies :

- pour les circulaires : nombre d'électeurs majoré de 5 %,
- pour les bulletins de vote : le double du nombre d'électeurs majoré de 10 %.

Département	Nb total d'électeurs inscrits	Grandes Affiches	Petites Affiches	Circulaires	Bulletins de vote
Morbihan	616 116	920	920	646 922	1 355 455